

France-Rouen: Building-cleaning services

OJ S 187/2015 26/09/2015

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Conseil régional de Haute-Normandie

Postal address: 5 rue Robert Schuman, CS 21129

Town: Rouen Cedex

Postal code: 76174

Country: France

Contact person: Service de la commande publique

E-mail: service.commande.publique@hautenormandie.fr**Internet address(es):**General address of the contracting authority: <http://www.hautenormandie.fr>Address of the buyer profile: <http://www.mpe76.fr>Electronic access to information: <http://www.mpe76.fr>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.mpe76.fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Région Haute-Normandie

Postal address: 5 rue Robert Schuman, CS 21129

Town: Rouen Cedex

Postal code: 76174

Contact person: Service moyens généraux

Telephone: +33 235522219

Internet address: <http://www.mpe76.fr>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: Hélio Service

Postal address: 16 bis rue Alfred Kastler, BP 331

Town: Mont-Saint-Aignan Cedex

Postal code: 76136

E-mail: ao@helio-service.fr

Telephone: +33 232195040

Fax: +33 232195025

Internet address: <http://www.mpe76.fr>**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: Région Haute-Normandie

Postal address: 5 rue Robert Schuman, CS 21129

Town: Rouen Cedex

Postal code: 76174

Contact person: Direction juridique et de la commande publique- service de la commande publique

E-mail: service.commande.publique@hautenormandie.fr

Telephone: +33 235525718
Fax: +33 235522350
Internet address: <http://www.mpe76.fr>

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Prestations de nettoyage des locaux et de vitrerie des bâtiments de la Région Haute-Normandie.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 14: Building-cleaning services and property management services

Main site or place of performance: Voir détail dans les informations complémentaires.

NUTS code FR23 Haute-Normandie

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Prestations de nettoyage des locaux et de vitrerie des bâtiments de la Région Haute-Normandie.

II.1.6. CPV code(s)

90911200 Building-cleaning services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 33 3° al. Et 57 à 59 du Code des Marchés Publics et concerne les prestations de nettoyage des locaux et de vitrerie des bâtiments de la Région Haute Normandie.

Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à bons de commande. Il s'agit de marchés à bon de commande sans minimum, ni maximum.

Au regard de l'arrêt du Conseil d'état du 8 août 2008, Commune de Nanterre, no309136, les marchés à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, sont regardés comme des accords cadre au sens de la Directive 2004/18 du 31 mars 2004.

Le marché sera conclu avec un seul opérateur.

Les marchés sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter du 1.1.2016.

Les marchés pourront être reconduit expressément par périodes successives d'un an, à l'exception de la dernière année. Ainsi la durée totale des marchés ne devront pas dépasser 2 ans et 9 mois, soit le 30.9.2018.

Estimated value excluding VAT: 526 666,66 EUR

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer:

— des avenants

— un nouveau marché pour la réalisation des prestations complémentaires (article 35-ii.4 du Cmp) et qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché.

Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront identiques à celles du marché initial.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

Lot No: 1

1) Short description

Nettoyage des locaux des bâtiments de la Région Haute Normandie.

2) CPV code(s)

90911200 Building-cleaning services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

1) Short description

Services de nettoyage de vitres.

2) CPV code(s)

90911300 Window-cleaning services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Articles 86 à 111 du code des marchés publics à l'exception des articles 90, 91, 101, 102 et 103. Le marché sera réglé sur le budget de la Région de Haute-Normandie constitutive d'une collectivité régionale.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours dans le respect des dispositions de l'article 98 du code des marchés publics.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement d'entreprises auquel cas la forme requise sera un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les candidats doivent utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature à signer) et Dc2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr/daj/formulaires. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous:

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics:

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur:
- Pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP;
- Indiquant ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail;
- Indiquant avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail;

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics:

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics:

— Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

— Liste des principaux services, objet du présent marché, effectué au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique sur la bonne exécution des travaux les plus importants en précisant qu'ils ont été effectués dans les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;

pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

les entreprises nouvellement créées doivent pouvoir justifier de leurs capacités financières et professionnelles par tous les moyens.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. 1.valeur technique (en %). Weighting 60

2. 2 -Prix des prestations (en %). Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1.

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

6.11.2015 - 16:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Place: Postal address: Région Haute-Normandie — 5 rue Robert Schuman, CS 21129

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Ouverture en commission technique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:

no

VI.3. Additional information

Pour information, l'attribution du ou (des) marché(s) fera l'objet d'un avis consultable sur le site www.mpe76.fr

Le Décret no 2014-1097 du 26 septembre 2014 portant mesures de simplification applicables aux marchés publics pose le principe du « dites-le nous une seule fois » ou de la mutualisation des dossiers de présentation qui permet aux candidats de ne présenter qu'une seule fois les informations nécessaires à la validation de leur candidature à plusieurs marchés publics passés par le même service acheteur, sous réserve, le cas échéant, de leur mise à jour.

Au 2.1.2015, la Région Haute Normandie a mis en place un outil collaboratif dédié au stockage des pièces de la candidature des entreprises répondant à nos consultations.

Dès lors les candidats sont informés que la Région Haute Normandie pourra disposer des documents déjà en sa possession, en cours de validité, pour la validation ou la complétude de son dossier de candidature.

Conditions de remise des offres:

Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé.

OU transmission par voie électronique www.mpe76.fr sous la référence publique.

La Région Haute-Normandie privilégie le mode de transmission par voie papier.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un avis de réception électronique. Chaque pièce de la candidature/et ou offre doit faire l'objet d'une signature électronique propre.

Dès lors, en application des dispositions des articles 11 du code des marchés publics, il convient que les candidatures (DC 1 modifié) et les pièces de l'offre notamment l'acte d'engagement, transmis par voie électronique soient signés par un représentant de l'opérateur économique, habilité à engager sa société, au moyen d'un certificat de signature électronique «Fichier isolé par fichier isolé».

Une signature manuscrite scannée ou griffée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, les candidats doivent respecter les conditions relatives aux certificats de signature et à l'outil de signature décrites à l'article 6.2 du présent règlement de consultation. Il est conseillé aux candidats d'utiliser un certificat de signature reconnu ainsi que l'outil de signature de la plate-forme Dans le cas contraire, les justificatifs précisés à l'article 6.2 du règlement de consultation seront à fournir.

Critères de jugement des offres:

— IOT no1 — nettoyage des locaux -

Valeur technique (60 %) appréciée conformément aux sous-critères suivants:

1° — dotation globale prévisionnelle en personnel jugée en fonction de l'importance du sous-total mensuel d'heures « oeuvrant » figurant dans les tableaux « Dotation prévisionnelle en personnel » pour les 2 lots techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 10 %

2° — dotation globale prévisionnelle en personnel jugée en fonction de l'importance du sous-total mensuel d'heures « non-oeuvrant » figurant dans les tableaux « Dotation prévisionnelle en personnel » pour les 2 lots techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 10 %

3° — rapport entre le sous-total mensuel d'heures non-oeuvrant et le sous-total mensuel d'heures oeuvrant figurant dans les tableaux « Dotation prévisionnelle en personnel » pour les 2 lots techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 10 %

4° — adéquation des cadences de travail proposées par rapport aux types de surfaces pour les 2 techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 10 %

5° — adéquation des qualifications du personnel avec la technicité des prestations et les exigences du cahier des charges pour les 2 lots techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 10 %

6° — adéquation des caractéristiques techniques des matériels et produits proposés avec les prestations attendues pour les 2 lots techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 10 %

Prix des prestations (40 %) appréciée conformément aux sous-critères suivants:

1° — prix de vente mensuel (H.T.) figurant aux tableaux « Compte d'exploitation » pour les 2 lots techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 6 %

2° — pourcentage de la masse salariale mensuelle par rapport au prix de vente mensuel (H.T.) tel qu'il figure aux tableaux « Compte d'exploitation » qui doit dénoter un poids prépondérant de la masse salariale dans la composition du prix pour les 2 lots techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 11 %

3° — pourcentage de la provision mensuelle pour amortissement du matériel par rapport au prix de vente mensuel (H.T.) tel qu'il figure aux tableaux « Compte d'exploitation » qui doit dénoter un poids prépondérant de cette provision dans la composition du prix de vente mensuel (H.T.) pour les 2 lots techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 11 %

4° — pourcentage de marge par rapport au prix de vente mensuel (H.T.) tel qu'il figure aux tableaux « Compte d'exploitation » qui doit dénoter une proportion réduite de marge dans la décomposition du prix mensuel de vente (H.T.) pour les 2 lots techniques « Hôtel de Région » et « Pôle Régional des Savoirs » : 6 %

5° — prix résultant du Détail Quantitatif Estimatif mensuel concernant la location-maintenance des distributeurs sanitaires: 3 %

6° — prix résultant du Détail Quantitatif Estimatif mensuel concernant les consommables sanitaires: 3 %

LOT 2 — nettoyage de la vitrerie -

—

Valeur technique (60 %) appréciée conformément aux sous-critères suivants:

MT 1 — moyens humains et qualifications mis à disposition pour l'exécution des prestations: 15 %

MT 2 — matériels et produits utilisés pour l'exécution des prestations: 15 %

MT 3 — méthodologie et matériels mis en oeuvre pour le nettoyage des vitreries à accès difficiles notamment les prestations concernant les verrières de l'hôtel de Région — pôle Régional des Savoirs — chapelle Corneille: 30 %

Prix des prestations (40 %) apprécié conformément aux sous-critères suivants pour les 3 lots techniques décrits au CCTP:

1° — prix résultant du Détail Quantitatif Estimatif « Prestations mensuelles » : 10 %

2° — prix résultant du Détail Quantitatif Estimatif « Prestations trimestrielles » : 10 %

3° — prix résultant du Détail Quantitatif Estimatif « Prestations semestrielles » : 10 %

4° — prix résultant du Détail Quantitatif Estimatif « Prestations exceptionnelles » : 10 %

Conditions d'obtention du cahier des charges:

Le dossier de consultation sera retiré gratuitement par chaque candidat auprès de Hélios Service.

Le dossier de consultation est également téléchargeable sur le site www.mpe76.fr

Lieu(X) d'exécution:

— Hôtel de Région

5 rue Schuman

76000 Rouen

constitué des bâtiments suivants:

— Bâtiment « Gambetta »

— Bâtiment « Schuman »

— Bâtiment « Hémicycle »

— Verrière « Rue intérieure »

— Bâtiment « Fontenay »

— Bâtiment « Esplanade »

8 esplanade du Champ de Mars

76000 Rouen

— immeuble « Martainville »

Rez-de-Chaussée — rez-De-Patio — 3ème étage

73 / 75 rue Martainville

76000 Rouen

— Bâtiment « Monnet »

7 / 9 rue Schuman
76000 Rouen
—Maison Marrou
2 rue Maladrerie
76000 Rouen
—Plateforme Logistique
33 rue des Grosses Pierres
76250 Déville-lès-Rouen
—pôle régional des savoirs
115 boulevard de l'Europe
76100 Rouen

Constitué des bâtiments suivants:

— Bâtiment « a »
— Bâtiment « b »
— Bâtiment « c »
— Bâtiment « d »
— Bâtiment « f »
— Bâtiment « g »
— Bâtiment « h »
—Chapelle Corneille
rue Bourg Labbé
76000 ROUEN

La visite des sites est obligatoire.

A compter du 28.9.2015, toute demande de visite doit être formulée auprès de Nathalie Folliot pour convenir de la date et de l'heure de visite des sites au no de téléphone suivant: +33 235522219.

Les visites des bâtiments sont prévues aux dates suivantes:

— Mercredi 30.9.2015
— Jeudi 1.10.2015
— Vendredi 2.10.2015

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 23.9.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif ou président du tribunal administratif

Postal address: 53 avenue Gustave Flaubert

Town: Rouen

Postal code: 76000

E-mail: greffe.ta-rouen@juradm.fr

Telephone: +33 232081270

Fax: +33 32081271

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: L'Ensemble des référés prévus aux articles L 551-1, L551-2, L521-1, L521-2, L521-3, L 551-13 à 23, R531-1, R532-1, R541-1 du code de justice administrative, sans condition de délai sauf le référé pré-contractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat

— déféré préfectoral sur saisine: Article L4142-1 du code général des collectivités territoriales dans un délai de deux mois suivant la date de réception de l'acte contesté (demande de suspension possible par le préfet);

— recours pour excès de pouvoir prévu par l'article R421-1 du code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée ou, le cas échéant, de trois ou quatre mois sur le fondement du délai de distance;
Prolongation possible de quatre à six mois du délai pour l'exercice d'un recours administratif ou par la saisine du Préfet pour qu'il défère la décision contestée au tribunal administratif.
— recours administratif auprès du Président du Conseil régional;
— recours de pleine juridiction sur le fondement de l'arrêt CE « sa tropic Travaux Signalisation » Du 16 juillet 2007;

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

23.9.2015